



Commune de
Villorsonnens

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 28 MARS 2011, A 20H00 A LA HALLE POLYVALENTE , A ORSONNENS

Présidence :	M. François Wicky, Syndic
Ouverture de l'assemblée :	20h00
Participation :	50 citoyens actifs
N'ayant pas le droit de vote :	une personne
Scrutateurs :	MM. Daniel Bard & André Bérard

L'assemblée a été convoquée par:

- la parution dans la Feuille Officielle n° 10 du 11 mars 2011
- le bulletin communal n° 29
- l'affichage aux piliers publics
- le site Internet.

Aucune remarque n'étant formulée sur le mode de convocation, l'assemblée est déclarée apte à délibérer.

Au nom du Conseil communal, M. le Syndic souhaite la bienvenue aux personnes présentes et les remercie de l'intérêt porté à la commune. Il ouvre l'assemblée par la lecture du tractanda.

TRACTANDA

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2010. Le procès-verbal ne sera pas lu. Il peut être consulté au bureau communal, aux piliers publics ou sur le site Internet: www.villorsonnens.com
2. Comptes 2010
 - a) prise de position de la commission financière sur le rapport de l'organe de révision
 - b) approbation
3. Modification de l'éclairage public à Chavannes-sous-Orsonnens : investissement
4. Modification du règlement du cimetière
5. Divers

En conformité avec l'art. 12 du règlement de la loi sur les communes, la séance est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

1. **Le procès-verbal** de l'assemblée communale ordinaire du 13 décembre 2010 ne suscitant aucune remarque ou question, il est accepté à l'unanimité.

2. **Comptes 2010**

Les comptes de fonctionnement 2010 se soldent, après amortissements obligatoires et supplémentaires, par un bénéfice de Fr. 19'086,67.

Cette tendance favorable risque de se renverser en raison

- de l'abandon de la classification des communes au profit de la nouvelle péréquation
- de la répercussion des décisions du Grand Conseil en matière fiscale
- de la croissance des participations aux associations intercommunales ou régionales.

Les comptes de fonctionnement, en grande partie conformes au budget, sont parcourus et quelques commentaires sont apportés aux sujets suivants :

- Les travaux de réfection des routes ainsi que les frais de déneigement relèvent sensiblement les charges des routes communales.
- La différence négative dans le compte de la protection des eaux découle principalement d'un montant versé à l'entreprise JPF. En effet, en 1987, cette dernière avait avancé à la commune de Villarsiviriaux un montant de Fr. 70'000.00 pour le collecteur d'épuration « aux Communs d'En Bas ». Cet engagement, qui aurait dû être transmis lors de la fusion, n'a été connue qu'en 2004. Après plusieurs discussions avec JPF, un compromis a été trouvé et chaque partie a pris à sa charge la somme de Fr. 35'000.00 pour solde de tout compte.
- Au niveau de la déchetterie, le coût pour l'élimination du bois est élevé.
- La bonne tenue du compte forestier permet que ce chapitre soit positif.
- Rien de particulier à signaler dans les comptes d'investissements.

Rapport de la Commission financière

M. Boivin, président, informe que la Commission financière a rencontré M. Wicky, syndic et Mme Phillot, caissière communale, en date du 08 mars 2011.

Au vu des documents fournis et du rapport de l'organe de révision du 14 février 2011, la Commission financière recommande à l'assemblée communale d'approuver les comptes annuels 2010.

L'assemblée accepte ces comptes à l'unanimité.

3. Modification de l'éclairage public à Chavannes-sous-Orsonnens : investissement

Le Groupe E prévoit de mettre en souterrain les conduites électriques de Chavannes, sur le tronçon de la route de Chénens (de la croisée du manège au secteur en Chammartin).

Par conséquent, la commune est amenée à financer le renouvellement de l'installation d'éclairage public, soit les candélabres et les lampes.

Le montant de l'investissement se chiffre à Fr. 25'000.00 financé par les liquidités communales.

Rapport de la commission financière

Au vu des documents présentés, la Commission financière accepte l'investissement de Fr. 25'000.00 et le mode de financement est judicieux.

Questions :

Mme Vallotton demande si ce montant est basé sur des devis et si le Conseil a étudié la possibilité de poser des lampes plus modernes et économiques et/ou des réflecteurs.

M. le Syndic certifie que le montant proposé est basé sur une des offres retenue.

Quant aux lampes LED, plus modernes et plus économiques, elles sont plutôt favorables dans les zones piétonnes et leur coût est élevé. Pour la commune, cela équivaldrait au changement de 166 postes et ce mode d'éclairage n'est pas assez répandu pour avoir le recul nécessaire au niveau du calcul de l'économie. Quant aux réflecteurs, le Conseil en prend note. M. Wicky rappelle que l'assemblée de décembre 2010 a accepté, comme mesure d'économie, une coupure de l'éclairage durant une partie de la nuit.

M. Thierry Defferrard, électricien au Groupe E, confirme que la plus grande économie réalisable consiste à couper l'éclairage.

M. Bertrand Aeberhard aimerait savoir si ces travaux prévus à Chavannes nécessiteront une traversée de route.

M. Jean Bertschi précise qu'un tube sera tiré et qu'une ou deux traversées de route seront certainement nécessaires, ce qui est confirmé par M. Thierry Defferrard.

La proposition d'investissement de Fr. 25'000.00 est acceptée par 49 oui et 1 abstention.

4. Modification du règlement du cimetière

Rectification d'un oubli et compilation des décisions précédentes

Suite aux divers avenants votés et acceptés par l'assemblée, le Conseil communal a constaté que l'article 17 ne tenait pas compte de toutes les répercussions liées à ces modifications. Pour éviter tout litige, une nouvelle version intégrale de l'article 17 est soumise à approbation dont voici la teneur :

Article 17 : Emoluments

¹ Pour les personnes domiciliées sur le territoire de la commune, le Conseil communal fixe les émoluments suivants :

- | | | | |
|--|-----|--------|-----------|
| ▪ pour le creusage et le remblayage de la tombe | Fr. | 600.00 | (forfait) |
| ▪ pour le dépôt d'une urne funéraire dans le columbarium | Fr. | 300.00 | (forfait) |
| ▪ pour le dépôt d'une urne funéraire dans une tombe existante | Fr. | 150.00 | (forfait) |
| ▪ pour la désaffectation d'une tombe double | Fr. | 200.00 | (forfait) |
| ▪ pour la désaffectation d'une tombe simple (adulte) | Fr. | 150.00 | (forfait) |
| ▪ pour la désaffectation d'une tombe simple (enfant) ou cinéraire | Fr. | 100.00 | (forfait) |
| ▪ Pour le retrait d'une urne funéraire et de la plaquette nominative | Fr. | 50.00 | (forfait) |

² Le montant de ces émoluments peut être indexé par le Conseil communal, mais au maximum jusqu'à Fr. 1'000.— pour le creusage d'une tombe respectivement Fr. 500.— pour le dépôt d'une urne cinéraire et jusqu'à 1,5 fois les montants prévus ci-dessus pour les désaffectations.

L'assemblée accepte cette version corrigée par 49 voix.

5. Divers

Pour entamer ce dernier point du tractanda, M. Wicky apporte tout d'abord les réponses aux questions posées lors de la précédente assemblée à savoir :

- la surface totale des parchets communaux est de 79 ha.
- A la question de M. Aeberhard, M. Repond informe que la DCMI de l'entreprise JPF, sur le territoire de la commune du Glèbe, n'a aucune influence sur la STEP d'Autigny, car elle n'est pas raccordée.

Départs et remerciements

Le Conseil communal a vu son effectif diminué avant la fin de la période législative par le départ de Mme Sylviane Jaquet et M. Olivier Moullet.

Trois autres conseillers communaux vont prochainement terminer leur mandat :

- Mme Irène Serna, en charge du dicastère des écoles et du social depuis 2006.
- Mme Annelise Romanens, responsable du dicastère des forêts depuis 2001.
- M. Luc Grossenbacher, en charge du dicastère de la défense-incendie, de la PC et du cimetière depuis 2001 après avoir œuvré durant 7 ans au conseil communal de l'ex-commune d'Orsonnens.

Par un mot spécifique à chacun, M. Wicky les remercie vivement pour leur engagement et les félicite pour les compétences avec lesquelles les dossiers ont été traités.
Un cadeau bien mérité leur est remis.

M. le Syndic remercie très chaleureusement le personnel administratif, Mmes Agnès Phillot et Josiane Morel, qui depuis 2001, remplissent leur mandat respectif consciencieusement et avec dévouement.

Merci également à tous les employés communaux, à tous ceux qui ont fait confiance aux candidats qui se sont présentés pour la prochaine période législative.

Pour terminer son allocution, M. le Syndic fait un petit rappel de l'histoire de la commune de Villorsonnens, du vent de fusion qui soufflait vers la fin des années 90 et de la nouvelle impulsion de fusion qui court à nouveau. Le moment venu, les informations nécessaires, les idées développées seront communiquées.

La parole est donnée aux citoyens

M. Bernard Phillot : quels sont les projets de fusion, les villages concernés ?

M. Wicky : actuellement les discussions ont lieu avec les communes de Massonnens, Villaz-st-Pierre, La Folliaz, Châtonnaye, Torny. Des enquêtes seront faites et une votation sera soumise au peuple.

M. Boivin considère que le plus important dans ce projet de fusion c'est qu'une bonne information soit transmise et qu'un groupe de travail soit mis sur pied. Pour sa part, un nombre d'habitants plus conséquents permettrait d'envisager des projets, des idées (transports publics).

M. Auguste Chassot pense que des communes de 5 à 10'000 habitants ne sont pas plus favorisées que les plus petites.

M. Marcel Wicht fait remarquer que des citoyens qui se rendent à la déchetterie sèment une partie de leurs détritrus sur le parcours. Il demande à chacun de couvrir les remorques avec des bâches ou d'attacher le contenu.

M. Wicky profite de cette intervention pour demander que ce message soit communiqué et pour attirer l'attention sur tous les déchets qui recouvrent de plus en plus les bords de route.

M. Wicht souhaiterait des informations au sujet de l'emplacement des branches.

M. Bertschi déclare qu'actuellement les branches doivent être déposées à l'endroit prévu à la déchetterie. Cependant, afin de mieux contrôler la provenance des branches et le contenu du chargement, une clôture sera prochainement posée. Ainsi les branches ne pourront être déchargées que durant les heures d'ouverture de la déchetterie.

Mme Henriette Bertschi intervient en faveur de la société de jeunesse qui organise chaque année le 1^{er} août. Elle demande si la commune ne pourrait pas apporter une aide financière plus importante dans ce contexte-là.

M. Wicky précise que la commune verse Fr. 300.00 mais que cette demande sera discutée en conseil. Il invite aussi la population à participer davantage à cette fête du 1^{er} août.

Pour terminer M. Repond, vice-syndic, au nom des conseillers communaux et de l'administration, remercie très chaleureusement M. Wicky pour tout le travail effectué et lui souhaite un grand succès pour la prochaine période législative.

Cette soirée se termine par le partage du traditionnel verre de l'amitié.

La secrétaire

J. Morel

Le syndic

F. Wicky